

## Affaire Tapie : "les manœuvres risquent de coûter bien plus cher à l'Etat"



Les conseils de l'homme d'affaires répliquent ce mercredi.

Poursuivi par l'Etat, et par les deux structures chargées de gérer le passif du Crédit Lyonnais, le Consortium de réalisation (CDR) et l'Établissement public de financement et de restructuration (EPFR), Bernard Tapie réplique ce mercredi, via ses avocats.

Les conseils de Bernard Tapie, Jean-Georges Betto et Hervé Témime ont réagi suite à ce nouveau rebondissement, mettant en évidence que les procédures risquent de coûter plus cher à l'Etat que l'arbitrage. Dans un courrier adressé à nos confrères du Monde, ils déclarent : "Les manœuvres procédurales du CDR et de l'EPFR risquent de coûter bien plus cher à l'Etat que les 180 millions d'euros revenus en définitive à M.Tapie après l'exécution de la sentence arbitrale".

Les deux hommes ajoutent que dans la vente d'Adidas, "C'est Bernard Tapie qui a été victime d'une escroquerie portant sur des montants considérables. L'État, dont dépendent le CDR et l'EPFR, devrait avoir à cœur d'en élucider le déroulement et d'en identifier les auteurs. Au lieu de cela, il s'est joint au CDR et à l'EPFR pour annoncer bruyamment qu'étaient réclamés à nouveau plus de 400 millions d'euros à Bernard Tapie dans une nouvelle action civile. Leurs demandes cumulées se portent maintenant à 1,6 milliard d'euros. Ce serait risible si ces actions n'étaient pas contradictoires entre elles et ne s'affaiblissaient pas mutuellement" (...) on demande bien sûr à la fois la révision, l'annulation et la rétractation de l'arbitrage".

L'homme d'affaires, son avocat Me Maurice Lantourne et l'arbitre Pierre Estoup, ont été assignés ce lundi en responsabilité civile pour faute contractuelle et délictuelle devant le Tribunal de grande instance de Paris, dans le dossier de l'arbitrage controversé entre l'homme d'affaires et le Crédit Lyonnais. En juillet 2008, un tribunal arbitral avait accordé 405 millions d'euros à Bernard Tapie dans l'affaire l'opposant au Crédit Lyonnais autour de la vente d'Adidas. L'État cherche aujourd'hui à récupérer l'argent de cette sentence arbitrale.